

Prérequis :

Savoir lire, écrire, compter.
Maîtrise du clavier, de la souris et de Windows.

Personne en situation de handicap :

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap.
Contacter notre référent handicap à l'inscription pour étudier les moyens d'accompagnement.

Durée : 7 heures

Public : Responsables d'entreprise, cadres disposant d'une délégation de pouvoir ou non, gérants, responsables de sites ou d'établissements.

Modalité : Distanciel

Evaluation des acquis :

Evaluation en continu via des quiz

Sanction visée :

Certificat de réalisation

Moyens pédagogiques :

Apports théoriques et pratiques
Echange des expériences

Référence AFPI : TER-06-036

Indicateurs :

Le taux de satisfaction de cette formation en 2021 s'élève à 95 %.

(Données recueillies auprès de 48 stagiaires)

OBJECTIFS ET COMPETENCES VISEES

A l'issue de la formation, les participants devront être capables de :

- Connaître les différents types de responsabilité (mise en œuvre, infractions, sanctions encourues) en matière d'accident de travail et de maladie professionnelle)
- Comprendre ce qu'est une délégation de pouvoir
- Connaître le rôle des instances de contrôle (inspection du travail, CARSAT)
- Connaître le fonctionnement d'un contentieux prud'homal et d'un contentieux pénal

PROGRAMME DE FORMATION

□ LA RESPONSABILITE CIVILE

- ↳ Les différentes responsabilités civiles
- ↳ La mise en œuvre de la responsabilité civile
- ↳ Les sanctions encourues

□ LA RESPONSABILITE PENALE

- ↳ La mise en œuvre de la responsabilité pénale
- ↳ La détermination de la personne responsable et la délégation de pouvoir
- ↳ Les types d'infractions (contravention, délit, crime) et les peines encourues
- ↳ La caractérisation des infractions (maladresse, inattention, imprudence, manquement, ...)

□ LES INSTANCES DE CONTROLE

- ↳ Le rôle de l'inspection du travail
- ↳ Le rôle de la CARSAT

□ LES CONTENTIEUX

- ↳ Le contentieux prud'homal
- ↳ Le contentieux pénal

DEBOUCHES

Néant

PASSERELLES

Néant